



TROPHEE DEPARTEMENTAL DES JEUNES CYCLISTES DU RHONE 2027

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION

2. MATÉRIEL, DÉVELOPPEMENTS ET BRAQUETS

3. RÈGLEMENT

4. LES ÉPREUVES

5. LES RÉCOMPENSES

1. Présentation :

- a) L'école de vélo a pour objectif la découverte et la pratique du cyclisme dans sa diversité. Le Comité Départemental du Rhône Métropole de Lyon organise un Trophée départemental des écoles de cyclisme MATERIEL VELO .COM
- b) Les écoles de cyclisme sont ouvertes aux jeunes filles et garçons âgés de 7 à 14 ans dans l'année.

Catégories	Âges	Années
U9	De 7 à 8 ans	2020-2019
U11	De 9 à 10 ans	2018-2017
U13	De 11 à 12 ans	2016-2015
U15	De 13 à 14 ans	2014-2013

- c) Ce trophée est ouvert aux coureurs munis d'une licence compétition "Jeunes" de l'année ou d'une licence d'accueil.

2. Matériel, développements et braquets :

- a) Matériel : Le coureur doit se présenter avec un vélo propre, en bon état, et répondant à la réglementation.
- b) Développements et braquets : Pour les épreuves sur route et piste, le développement est limité à 5,60 m jusqu'à U11 inclus soit par exemple 42/16 pour des roues de 700, le développement sera limité à 6,40 m pour les U13 soit par exemple 42/14 pour des roues de 700 et pour les U15 garçons qui auront un développement maximal de 7.01 m soit par exemple 46/14 pour des roues de 700.

Les filles U15 n'ont pas de limitation de développement.

Pour le cyclo-cross, les développements n'ont pas de limitation.

- c) Equipements vestimentaires et sécurité : Le port du casque à coque rigide et des gants est obligatoire (à l'échauffement et en compétition)

3. Règlement :

- a) Ce trophée sera régi par le règlement FFC des écoles de vélo et des contrôles de braquets pourront être pratiqués à tout moment par les arbitres (Le concurrent fautif sera mis hors course et l'équipe pénalisée de 5 points).
- b) Les classements sont établis pour les catégories : U15, U13, U11 et U9. Un classement filles et un classement garçons seront distincts. En cas d'ex aequo, au classement final, le nombre de participation sera prépondérant, en cas de nouvelle égalité le nombre de première place puis éventuellement de 2^{ème} et de 3^{ème} place.
- c) *Le classement général par points se fera sur les meilleurs résultats par points de chaque coureur sur un nombre défini de courses :*
 - 7 pour les U15 sur les 14 courses du calendrier (avec une limitation de prise en compte de 2 cyclo-cross)
 - 6 pour les U13 sur les 14 courses du calendrier (avec une limitation de prise en compte de 2 cyclo-cross)
 - 5 pour les U11 sur les 14 courses du calendrier (avec une limitation de prise en compte de 1 cyclo-cross)
 - 4 pour les U9 sur les 14 courses du calendrier (avec une limitation de prise en compte de 1 cyclo-cross)

Chaque coureur se verra attribuer un bonus de 3 points par course au-delà du nombre défini dans sa catégorie. (Ex : Un U15 au départ de 9 courses se verra attribuer un bonus de 2 x 3 points = 6 points).

Pour prétendre au classement général final, il faut que le coureur ait participé à au moins 3 épreuves du Trophée du Rhône.

- a) L'attribution des points dépend de la classe de l'épreuve. Elles sont au nombre de 3. Si une épreuve comporte plusieurs courses, seul le classement général de la journée est pris en compte.

Classe 1 : épreuve avec un effectif inférieur à 9 participants au départ

Classe 2 : épreuve avec un effectif de 10 à 19 participants au départ

Classe 3 : épreuve avec un effectif supérieur ou égal à 20 participants au départ

Pour les féminines, celles-ci marqueront les points attribués au classement scratch (ex : sur une épreuve en Classe 2, si la première féminine passe la ligne d'arrivée en tête au classement scratch elle marquera 25 points, si la deuxième féminine passe sur la ligne 5^{ème} au scratch elle marquera 16 points)

	Classe 1	Classe 2	Classe 3
1	20	25	30
2	18	22	26
3	16	20	23
4	13	18	20
5	10	16	18
6	7	15	16
7	5	14	14
8	3	13	13
9	1	12	12
10		11	11
11		10	10
12		9	9
13		8	8
14		7	7
15		6	6
16		5	5
17		4	4
18		3	3
19		2	2
20		1	1
21			1
22			1
23			1
24			1
25			1 point ainsi que tous les suivants

Nota : Les concurrents des comités extérieurs ne pourront prétendre au classement du trophée, toutefois ils pourront participer et seront gratifiés des points attribués à leur place.

- b) Un classement par équipes sur le 1^{er} de chaque club de chaque catégorie.
Si un club présente un concurrent dans chaque classement la plus mauvaise place sera supprimée.

EXEMPLE	Club A	Club B	Club C	Club D	Club hors CD69
U9	4 ^{ème}	3 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	5 ^{ème}
U11	Non partant	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
U13	3 ^{ème}	2 ^{ème}	4 ^{ème}	Non partant	1 ^{er}
U15	1 ^{er}	3 ^{ème}	2 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}

Les points attribués seront ceux en liens avec les attributions de points de la classe 2

EXEMPLE	Club A	Club B	Club C	Club D	Club hors CD69
U9	18	20	25	22	16
U11	-	25	22	20	18
U13	20	22	18	-	25
U15	25	20	22	16	18

- c) Le classement devra être transmis par les arbitres au plus tard le mercredi suivant l'épreuve au responsable des classements, toute réclamation devra être présentée le jour de l'épreuve, aucune contestation ne sera recevable au-delà et le classement sera officialisé.

Chaque club devra porter ce règlement à la connaissance de tous ses coureurs, éducateurs ainsi qu'aux parents des jeunes coureurs.

En cas d'entrave au règlement ou le constat d'un comportement incorrect (du coureur ou d'un proche), un jury, composé du responsable des écoles de cyclisme du CD 69, de l'arbitre désigné et d'un représentant du club du coureur, sera seul juge et pourra appliquer une sanction allant jusqu'à la mise hors course et/ou une pénalité de points au classement club de la journée.

Le jury diffusera immédiatement sa décision au public avant publication des résultats.

- d) L'ensemble des prestations de chaque épreuve comptant pour le trophée (matériels et personnels : sécurité) est à charge du club organisateur.

L'organisateur mettra également une personne, au minimum, à disposition des arbitres (inscriptions, compte-tour, édition des résultats, etc. ...).

- e) Le classement TDJC est séparé de la sélection au TRJC. Les épreuves du TDJC seront prise en compte mais ne seront pas les seuls observés pour établir le sélection du CD 69 pour le TRJC. Les modalités de sélection au TRJC seront consultables sur le site internet du CD69.

- f) Le règlement du TDJC sera publié sur le site du CD 69 afin de permettre à tous d'en prendre connaissance. <https://rhonecyclisme.fr/>

4. Les épreuves :

Les épreuves comptant pour le trophée sont sélectionnées par le Président du CD du Rhône et le responsable de la commission des écoles de cyclisme du Rhône.

Épreuves sur route :

Distance maximum : U9 : 5km
 U11 : 10km
 U13 : 15km
 U15 : 30km

Epreuves de cyclo-cross :

Durée maximum : U9 : 7 minutes
 U11 : 10 minutes
 U13 : 15 minutes
 U15 : 20 minutes

DISCIPLINE	COURSE	ORGANISATEUR	LIEU	DATE (à confirmer)
Cyclo-cross	Cyclo cross de St Laurent de Mure	EC Muroise	Saint Laurent de Mure (69)	18/10/2026
Cyclo-cross	Meyzieu	V.G. Meyzieu	Meyzieu (69)	31/10/2026
Cyclo-cross	Belleville	U.C. Belleville	Belleville (69)	01/11/2026
Cyclo-cross	Saint Martin en Haut	C.C. ST Martinois	Saint Martin en Haut (69)	08/11/2026
Cyclo-cross	Cyclo-cross du Colombier	A.C. Lyon Vaise	Anse (69)	15/11/2026
Cyclo-cross	Fleurie Chpt Ain Rhone	V.C. Villefranche Beaujolais	Fleurie en beaujolais (69)	06/12/2026
Cyclo-cross	Cyclo-cross de Corbas	Corbas Lyon métropole	Corbas (69)	13/12/2026
Cyclo-cross	Cyclo-cross de Francheville	VC Francheville	Francheville (69)	10/01/2027
Route	Prix des jeunes cycliste de Meyzieu	Lyon Sprint Évolution	Meyzieu (69)	21/03/2027
Piste	Grand Prix Colruyt	Lyon Sprint Évolution	Vélodrome Georges Préal à Lyon tête d'or (69)	11/04/2027
Route	GP de Corbas Materiel Vélo.com	Corbas Lyon métropole	Corbas (69)	22/05/2027
Route	Grand Prix du Parc Visionis	U.C. Bellevilloise	Guéreins (69)	13/06/2027
Route	Prix Des Jeunes de Cours la Ville	Cours la Ville Cyclisme	Cours la Ville (69)	04/07/2027
Route	Prix de la zone des Granges	Cours la Ville Cyclisme	Thizy les Bourgs (69)	05/09/2027

ATTENTION : Les dates des épreuves route et piste peuvent être soumises à changement (le calendrier prévisionnel n'étant encore pas publié)

5. Les récompenses :

Le club vainqueur ainsi que les trois premiers de chaque catégorie Filles & Garçons seront récompensés à condition que le coureur ait participé à au moins 3 épreuves du trophée du Rhône.

Ces prix seront distribués lors de l'Assemblée Générale du Comité du Rhône en fin de saison 2027. Les concurrents devront être présents en tenue pour recevoir leur prix.